

## ENCORE UN FAUX FOND D'INDEMNISATION DE VICTIMES

Les victimes d'arnaques financières constituent une clientèle bien recherchée pour de présumés cabinets spécialisés.

L'annonce diffusée sur les réseaux sociaux par **FIN-NET FRANCE** évoque l'existence d'un comité créé par le **Parlement européen** pour indemniser ces victimes.

Les arguments publicitaires ne manquent pas :

« *Remboursement des fonds perdus sur des investissements douteux ? Avocats spécialisés dans le recouvrement d'argent. Résultats rapides et réputation éprouvée. Service confidentiel, professionnel et personnalisé.* »

Vous êtes dubitatif ? Voici l'argument suprême : « Ne laissez pas les escrocs gagner. »

Effectivement, le réseau **FIN-NET** a été créé en 2011 par la **Commission Européenne** afin de promouvoir la coopération entre les médiateurs nationaux chargés du traitement extrajudiciaire des litiges financiers. C'est ainsi que, en France, l'**AMF (Autorité des Marchés Financiers)** en est membre.

Mais, dans le cas présent, le libellé **FIN-NET FRANCE** est une usurpation de l'entité officielle. En fait, les investigations du **Réseau Anti-Arnaques** font apparaître une structure **LAWJUSTICE.PRO** créé le 4 juillet 2024 d'origine russe.

Finalement appliquez uniquement la préconisation « Ne laissez pas les escrocs gagner » à cette insertion douteuse !



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))